

D'ABORD



AVEC TOUT L'MONDE!



DRPI:
Une clé pour un monde
sans exclusion?

Demander le format
audio du journal
C'est gratuit!



Entrevues :
Paula Pinto
et Normand Boucher
Co-chercheurs DRPI p. 3



Dans nos mots :
DRPI :
« Je ne voulais pas manquer ça! »
p. 6



Crédits Comité de rédaction Vol. 9, No. 2 :

Éditeur :	Mouvement Personne D'Abord du Québec Métropolitain
Comité de rédaction Vol. 9, No. 2 :	François Bouchard, Olivier Collomb d'Eyramès, Sylvie Gagné, Sylvie Giroux, Dave Lachance, Serge Plamondon, André Vallerand, Audrey Villeneuve
Illustration :	Sylvie Giroux
Photographies :	Hélène Bernier, Nathalie Nadeau, Michelle Robitaille-Rousseau
Recherche :	Olivier Collomb d'Eyramès, Serge Plamondon
Personne-ressource soutien au comité/édition :	Hélène Bernier, Nathalie Nadeau
Soutien aux journalistes :	Nathalie Nadeau
Conception des maquettes :	Nathalie Nadeau
Infographie :	Publications Lysar inc.
Conception des logos :	Jean-François Boisvert, Kathleen Kelly, Ian Renaud-Lauzé
Révision :	Nathalie Nadeau, Michelle Robitaille-Rousseau
Impression :	Publications Lysar inc.
Distribution :	Jacques Beaudet, Pierre Dechêne, Ronald Demers, Serge Plamondon, Rémi Rousseau
Soutien à la distribution :	Hélène Bernier, Liliane Brousseau, Andrée Gagné, Nathalie Nadeau, Michelle Robitaille-Rousseau
Co-distribution :	Affiche-Tout
Version audio :	Sylvie Gagné

Tirage

« D'Abord avec tout l'Monde! » est imprimé à 10,000 exemplaires et distribué gratuitement dans la région de Québec par le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain.

© 2011 MPDAQM. Le contenu de « D'Abord avec tout l'Monde! » ne peut être reproduit que s'il est fait mention de la source.

Dépôt légal, 4e trimestre 2011 Bibliothèque nationale du Québec - Bibliothèque nationale du Canada
ISSN-1499-9900 (imprimé) ISSN-1499-9919 (audio)

Également disponible gratuitement en version audio (CD).
Faites-en la demande au bureau du Mouvement.



Mot de la rédaction

Cet automne, le Canada complètera la première étape d'une recherche sur la situation des droits des personnes handicapées. Il s'agit d'une démarche internationale qui se nomme « Disability Rights Promotion International » (DRPI)*. Ça signifie « la promotion internationale des droits des personnes handicapées ».

Partout dans le monde, on adopte des lois, des conventions, des chartes pour protéger les droits humains. Sur papier, tout le monde a les mêmes droits. Mais, dans la réalité, il semble que les droits de plusieurs groupes soient encore bafoués. Dans l'actualité, on apprend qu'il y a des enfants qui sont forcés à travailler, des femmes qui vivent en état de soumission, des personnes âgées qui sont abusées, des personnes homosexuelles qui sont la cible de discrimination, etc.

Au Québec comme au Canada, il y a les Chartes des droits et libertés qui protègent les droits de tous les citoyens. Elles protègent tant les aînés que les enfants de la maltraitance, elles protègent aussi la langue et la liberté de religion. Elles condamnent le racisme, etc. Ces Chartes encadrent les relations citoyennes. Elles doivent permettre à chaque citoyen d'exercer ses droits et libertés sans brimer ceux des autres.

Les personnes handicapées, dont celles qui vivent avec l'étiquette de « déficience intellectuelle », bénéficient des mêmes droits que les autres citoyens. Mais, elles font partie des groupes à risque de subir de la discrimination. C'est pourquoi, les droits des personnes handicapées font maintenant l'objet d'une entente internationale, la Convention relative aux droits des personnes handicapées que le Canada a ratifiée en mars 2010. Par cet engagement, le Canada exprime une volonté claire d'inclusion des personnes handicapées, un désir de lutter et de protéger toute personne handicapée sur la planète.

Parce que les droits humains, c'est l'affaire de tout l'monde : des gouvernements, des chercheurs, des médias et des citoyens, nous vous proposons un tour d'horizon.

*<http://drpi.research.yorku.ca>

Illustration
Sylvie Giroux



« La défense des droits, faut en parler! »

2101 1ère Avenue Québec (Québec) G1L 3M6
Téléphone/télécopieur : 418 524-2404
Courriel : mpdaqm@videotron.ca
Site Internet : www.mpdqam.org

Créé en 1983, le Mouvement est un organisme d'entraide, de promotion et de défense des droits et des intérêts PAR et POUR les personnes adultes vivant avec l'étiquette sociale de la « déficience intellectuelle ». Organisme associé à :



Avant-propos



Le DRPI, qu'est-ce que c'est?

Disability Rights Promotion International (DRPI) : La promotion internationale des droits des personnes handicapées

C'est une démarche pour surveiller la discrimination envers les personnes handicapées un peu partout dans le monde. Ça s'intéresse aux droits des personnes.

Quels sont les grands domaines des droits?

Dignité : la valeur de chaque personne, le respect de soi, la fierté.

Autonomie : le droit d'une personne de faire ses propres choix.

Participation, inclusion, accessibilité : la possibilité pour chaque personne de participer pleinement à la vie sociale, politique, économique et culturelle.

Non-discrimination et égalité : tous les droits garantis à tous sans distinction. Tout le monde sur



un même pied d'égalité.

Respect de la différence : l'acceptation des personnes handicapées comme de tous les autres êtres humains.

Dans quels secteurs de vie faisons-nous l'exercice de nos droits ?

Participation sociale;

Vie privée et familiale;

Santé, habitation, réadaptation;

Information et communication;

Travail, éducation;

Sécurité sociale et service de soutien;
Accès à la justice.

Pour détecter la discrimination ou le non-respect des droits, qu'est-ce que surveille DRPI?

Pour évaluer la présence de la discrimination envers les personnes handicapées dans le monde, DRPI surveille différentes choses:

- La violation des droits individuels en demandant aux personnes ce qu'elles vivent ;
- Les systèmes de lois des différentes régions en les lisant et en les analysant ;
- L'image des personnes handicapées diffusée par les médias (TV, journaux, radios, Web, etc.);
- Les données statistiques, là où elles existent.



Entrevue avec Madame Paula Pinto

Madame Paula Pinto est co-chercheuse de la démarche DRPI. Elle a travaillé à l'implantation des projets dans plusieurs pays, mais elle est basée au Portugal. Elle a partagé son « expérience terrain » avec nous.



Madame Paula Pinto
co-chercheuse DRPI



Réalisée par Serge Plamondon

Le financement :

Une telle démarche internationale nécessite un important investissement financier. Paula Pinto explique que la Suède finance les projets dans les pays en voie de développement. En ce qui concerne les pays industrialisés comme le Portugal et le Canada, chacun a dû trouver sa source de financement. Au Canada, c'est le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, situé à Ottawa, qui a financé la démarche.

Au Canada :

Elle explique que le travail, le transport et la santé sont des domaines où il y a encore du travail à faire pour l'exercice des droits des personnes handicapées. « Des gens qui nous racontent des histoires où elles ont fait face à de la discrimination quand elles vont chercher un emploi. Puis, il y a aussi des problèmes même pour celles qui ont déjà un emploi. En ce qui concerne des adaptations du poste de travail et aussi la façon de faire les choses, les rapports entre les gens. On rencontre beaucoup, beaucoup de problèmes pour les gens et de la discrimination. Le transport aussi. On voit que parfois, il y a déjà des services de transport adapté dans les différentes villes mais l'impression générale c'est qu'il y a des problèmes de fonctionnement dans ces systèmes de transport. C'est un service spécial mais qui n'est pas très bien organisé. Il n'y a pas assez de bus comme ça. Alors, les gens font des parcours très, très, très longs et ne savent jamais très bien quand le bus va arriver et doivent attendre beaucoup de temps. Donc, ça dérange la vie quotidienne des gens. Parce

que c'est difficile de planifier sa journée, d'être à temps pour le travail ou même pour se rencontrer avec des amis, pour aller au cinéma, etc.

La santé ; c'est un peu différent les réalités de chaque province. Mais on trouve, par exemple, beaucoup de personnes avec des problèmes de santé mentale, elles font face à beaucoup de discrimination. C'est ce qu'elles nous ont dit dans cette étude. Elles se sentent peu respectées, pas suffisamment respectées dans les rapports avec les médecins, le personnel de santé en général, avec le service dans les hôpitaux, etc.

Elles se sentent très médicalisées dans leurs rapports avec le système de santé. Elles ne se sentent pas respectées dans leurs opinions personnelles. Si elles disent qu'elles ont mal à quelque part, c'est pas pris en considération. Elles ne se sentent pas respectées dans la dignité et les droits humains dans les rapports avec le système de santé. Je ne dis pas que les personnes avec d'autres types de handicaps n'ont pas aussi des histoires comme ça mais je pense que c'est plus fréquent parmi les personnes qui ont un problème de santé mentale. »

Le Canada et les autres pays :

« On pensait qu'un pays riche comme le Canada présenterait une situation très, très différente d'un pays comme le Cameroun, le Kenya ou l'Inde qui sont des pays qu'on sait qu'ils ont des ressources limitées.

Ce qui est semblable, c'est que, n'importe où, il semble que les personnes handicapées sont toujours en bas de l'échelle sociale. Un groupe qui est marginalisé, qui est défavorisé par rapport aux autres groupes de la société. Donc ça c'est semblable.

Ce qui est différent, c'est que les conditions de vie des sociétés sont différentes. Les gens au Canada, en moyenne, ont un niveau de vie qui est supérieur

aux conditions de vie moyennes des populations en Thaïlande, aux Philippines ou en Afrique, dans les pays pauvres de l'Afrique. L'échelle, c'est différent, mais la place que les personnes handicapées occupent dans l'échelle sociale est toujours très semblable. Dans chaque société, on voit qu'il y a une échelle sociale. On voit les riches en haut, les pauvres en bas. Les gens qui ont du pouvoir sont en haut, les gens qui n'ont pas de pouvoir sont en bas. **Et les personnes handicapées semblent être toujours en bas et ça c'est dans n'importe quel pays. »**

Les personnes qui présentent une « déficience intellectuelle » et les autres personnes handicapées :

« Les personnes avec une déficience physique ont surtout parlé des barrières physiques dans l'environnement. Du manque d'accessibilité physique dans l'environnement, le manque de transport adapté, tout ça pose des problèmes.

Les personnes avec une déficience intellectuelle, les problèmes qu'elles ont partagés avec nous touchent un peu tous les différents domaines mais il ne semble pas avoir un domaine particulier où elles se sentent plus discriminées. »

Paula Pinto explique qu'il s'agit d'informations basées sur un petit nombre de personnes. On peut difficilement généraliser pour le moment. Par contre, elle souligne que dans les pays moins industrialisés, la déficience motrice est visible alors que la déficience intellectuelle demeure souvent « cachée » dans la pauvreté et le manque de ressources de toute la population.

(suite p. 4)



Monsieur Serge Plamondon en cours d'entrevue
via Skype



Entrevue avec madame Paula Pinto (suite)

L'apport des personnes qui vivent avec l'étiquette de «déficience intellectuelle» au Portugal :

Tous les projets DRPI reposent sur l'implication des personnes handicapées elles-mêmes. Certaines personnes qui vivent avec l'étiquette de « déficience intellectuelle » avaient accordé des entrevues. Leur apport s'était limité à cette partie de la démarche. **En juin dernier, au Portugal, des personnes qui vivent avec l'étiquette de « déficience intellectuelle » ont reçu, avec d'autres personnes handicapées, la formation de moniteur.**

« ... elles vont travailler avec nous dans le sens d'améliorer le matériel, nos outils de travail afin de les rendre plus adaptés. Je pense qu'il y a un apport très important que les personnes avec déficience intellectuelle peuvent donner au projet. Ça été très intéressant pour moi mais aussi pour les autres personnes. Au début, elles pensaient que les personnes avec déficience intellectuelle pouvaient pas participer à part entière. Qu'elles ne pouvaient pas avoir le même niveau d'apport pour la formation qu'elles-mêmes. À la fin, tout l'monde était d'accord que ça avait été extrêmement important pour changer la représentation mentale, l'idée qu'on a sur les personnes avec déficience intellectuelle. Les gens avec déficience intellectuelle révélaient une sensibilité, une connaissance de vie très, très importante. Elles montraient qu'elles comprenaient ce qui se passait. Et leurs histoires, quand elles partageaient avec nous, étaient vraiment émouvantes, fortes et significatives. C'était, pour tout l'monde, très important d'expérience, d'apprentissage. Pour tout l'monde ! »

Les personnes handicapées et les autres groupes qui vivent de la discrimination :

« Je pense qu'il y a des aspects communs à toutes

formes de discrimination. Parce que la discrimination, c'est quoi en fait ? C'est être mis à côté en raison d'une caractéristique quelconque que la personne a, qui n'est pas son choix, mais qui fait que les autres pensent que cette personne est inférieure, ne mérite pas le même traitement, les mêmes droits, etc. Les personnes âgées, dans beaucoup de cas dans nos sociétés maintenant, elles sont aussi mises à côté. Elles sont aussi vues comme n'apportant pas beaucoup à la société. »



Paula Pinto explique les particularités de la discrimination subie par les personnes handicapées. « La discrimination n'est pas seulement rapportée à la façon dont elles sont vues mais aussi se traduit par ne pas prendre en compte les besoins, les caractéristiques des personnes pour organiser notre monde. On pense pas qu'il y a des gens qui ont des besoins différents. Ça c'est un peu plus spécifique du handicap et on rencontre pas ça dans d'autres groupes. »

Quels sont les effets que vous espérez constater ?

« On ne veut pas seulement savoir comment ça se passe actuellement. On veut utiliser cette

information de façon à faire changer les choses, les politiques, de façon à ce qu'elles protègent mieux les personnes handicapées. Alors, notre travail n'aboutit pas quand on a notre rapport, quand on écrit notre rapport et qu'on tire les conclusions de notre étude. C'est le commencement d'une nouvelle étape où il faudra utiliser cette information pour faire des recommandations pour les gouvernements, pour aider les organisations de personnes handicapées, pour identifier quels sont les principaux problèmes et savoir comment il faut agir pour dénoncer les problèmes pour faire que les gouvernements prennent des mesures... »

Et puis il y a le niveau international aussi. Ce niveau international, c'est aussi important. On a fait déjà plusieurs fois des petits rapports pour informer les instances internationales sur les problèmes des différents pays. »

Elle conclut en soulignant l'importance du volet international.

« Se rendre compte qu'on soit au Québec, en Ontario, au Canada, on le fait maintenant aussi sur les 5 continents, des Philippines à la Bolivie, en passant par des pays de l'Europe et de l'Afrique. Donc, se sentir partie de cette démarche. Je pense que c'est très important et ça donne encore plus d'énergie, plus de force pour notre lutte qui semble parfois très difficile mais qu'on a des frères et des sœurs qui sont là-bas, un peu partout dans le monde et qui font la même chose, qui travaillent dans le même sens. »

Madame Paula Pinto est chercheure au « Centre of Administration and Public Policy » de Lisbonne, au Portugal, professeure invitée à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lisbonne et au Département de sociologie de « New University » de Lisbonne.



Des documents d'appui aux droits des personnes

Par Dave Lachance

Il existe plusieurs documents qui précisent les droits des personnes. Une Convention internationale protège maintenant les droits des personnes handicapées.

L'Organisation mondiale des Nations Unies (ONU), avec le temps, s'est rendu compte que certains groupes de personnes sont plus vulnérables que d'autres. Pensons entre autres aux enfants ou aux femmes qui sont victimes d'exploitation ou de violence un peu partout à travers le monde. Les Nations Unies ont réalisé des actions spécifiques pour ces groupes. Les personnes handicapées ont, elles aussi, fait l'objet d'actions ciblées dont la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

L'ONU rapporte que sur la planète, il y aurait plus de 500 000 000 personnes handicapées dont 80% vit dans les pays développés. Ces personnes vivent souvent de la discrimination et éprouvent des difficultés d'accès aux services essentiels. L'ONU, qui s'intéresse aux personnes handicapées depuis plus de 50 ans, veut mettre fin à cette situation. C'est l'objectif visé par la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Cette Convention a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006. Depuis, il y a eu 149 signataires et 103 ratifications. Le Canada a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en mars 2010.

Ses principes généraux (Article 4) :

- Le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes;
- La non-discrimination;
- La participation et l'intégration pleines et effectives à la société;
- Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité;
- L'égalité des chances;
- L'égalité entre les hommes et les femmes;
- Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité.



On peut consulter la Convention relative aux droits des personnes handicapées : www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413

On peut en demander des copies au Programme des droits de la personne au : 819 994-3458
www.droits-rights@pch.qc.ca

Pour suivre l'évolution du Canada en lien avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées :
www.pch.gc.ca/pgm/pdp-hrp/docs/index-fra.cfm

D'autres références :

Au niveau international :
On peut consulter la Déclaration universelle des droits de l'homme au :
www.un.org/fr/documents/udhr/index.shtml

Au Canada :

La Charte canadienne des droits et libertés se trouve au :
www.pch.gc.ca/pgm/pdp-hrp/canada/frdm-fra.cfm

Au Québec :

La Charte québécoise des droits et libertés se trouve au : www.cdpcj.qc.ca/fr/droits-personne



Entrevue avec Monsieur Normand Boucher :



Monsieur Normand Boucher est co-chercheur en charge du volet des entrevues individuelles pour Disability Rights Promotion International (DRPI). Il est en poste à Québec et s'est impliqué dans la démarche canadienne. Nous l'avons rencontré.

Par Serge Plamondon et André Vallerand



Monsieur Normand Boucher
co-chercheur DRPI

C'est quoi DRPI?

Normand Boucher explique que c'est un réseau international de promotion des droits des personnes handicapées, tous types de limitations confondus. Monsieur Bengt Lindqvist, responsable du dossier des personnes handicapées aux Nations Unies en 2000 est à l'origine de la démarche.

« Il s'est rendu compte qu'on ne faisait pas assez la promotion de la question des droits. Ça existait déjà mais pour tout l'monde, c'était abstrait. Donc, il a décidé qu'on devrait mettre l'accent sur c'est quoi être handicapé et exercer ses droits. »

Dans chaque pays, la présence de DRPI est toujours liée à un organisme de personnes handicapées qui travaille à mettre le projet sur pied et qui peut ensuite l'utiliser selon ses besoins. À Québec, c'est le Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP-03) qui a rempli ce rôle. Au Canada, la recherche s'est réalisée dans 4 villes : St-John Terre-Neuve, Vancouver, Toronto et Québec. Pour faire la promotion des droits, il faut les connaître.

Quels sont les droits des personnes handicapées?

« On a tous les mêmes droits malgré nos différences. C'est le droit au travail, c'est le droit à des services, c'est le droit à la réadaptation, c'est le droit de prendre l'autobus, c'est le droit à l'accompagnement. Mais, comment on peut les exercer quotidiennement? Il faut avoir le soutien pour le faire.

Par exemple, si l'information qui est présentée n'est pas claire, vous n'avez pas accès à l'information, vous êtes pas à même d'exercer votre droit. Tu vois, lorsqu'on rencontre des obstacles qui sont liés au fait qu'on est différent, qu'on a un handicap, ça c'est une forme de discrimination. »

Le cadre des entrevues individuelles

L'aspect novateur de cette démarche, c'est que ce sont des personnes handicapées qui ont réalisé les entrevues.

« On a demandé à des personnes handicapées, on les a formées pendant une semaine pour faire des entrevues avec d'autres personnes par rapport à leurs droits. Ce que les gens nous parlent, c'est des problèmes personnels, c'est des situations personnelles qui sont très très émotives. Dans l'action, gérer ça, c'est pas facile. »



Messieurs André Vallerand, Serge Plamondon et Normand Boucher

Monsieur Boucher explique que cette façon de faire a été profitable à tous. Il rapporte les commentaires de certaines personnes qui ont mené les entrevues. « Ils se sont sentis utiles... Ils peuvent faire des choses et réussir. » Du côté des personnes qui ont été rencontrées, les bénéfices étaient différents. « Les gens étaient intéressés à le faire parce qu'il y avait quelqu'un qui les écoutait. C'est rare! »

À Québec, 46 entrevues ont été réalisées pendant l'hiver 2008. Les participants ont été sélectionnés en respectant le portrait de la région. Il y avait donc plus de personnes à la retraite qu'en emploi ou aux études. Notons la participation de 3 personnes qui vivent avec l'étiquette de « déficience intellectuelle ».

À quoi servent les informations recueillies lors des entrevues?

Il explique que les systèmes de gestion fonctionnent avec des chiffres. Il faut donc « quantifier » le vécu des personnes. En associant des chiffres au vécu, DRPI souhaite augmenter son influence afin de favoriser l'exercice des droits des personnes handicapées.

« L'idée, c'est toujours de documenter, il faut avoir des preuves. Pour aller plus loin, c'est ça que ça prend, ça prend des preuves. »

Qu'est-ce qui est ressorti des entrevues individuelles?

Normand Boucher explique que les valeurs et les attitudes constituent des obstacles importants, ici comme ailleurs. Malgré toutes les actions de sensibilisation, les personnes handicapées déclarent être traitées différemment.

« Même si tu as le droit d'aller au restaurant ou aux loisirs et qu'on te traite différemment, c'est une atteinte à ton intégrité. Ça c'est difficile à transformer. C'est pas un obstacle qui faut enlever ou un endroit à rendre accessible pour quelqu'un en fauteuil roulant. C'est changer des façons de penser. Ça, ça prend du temps! »

« Selon les statistiques officielles, il y en a de la discrimination. Les personnes handicapées sont moins scolarisées, elles ont un revenu moins élevé, il y en a moins qui sont en emploi. On voit qu'il y a eu du changement mais il y a encore des choses à améliorer. »

La situation socio-économique des personnes a différents impacts sur les activités de la vie quotidienne comme se loger ou se déplacer. Ça touche même l'accès à la justice qui nécessite parfois des investissements de temps et d'argent importants. Aussi, les changements fréquents d'intervenants ont été rapportés comme minant le sentiment de sécurité des personnes. L'accès au travail

demeure difficile. En ce qui concerne le domaine de la vie privée, Normand Boucher rapporte qu'il y a des proches qui favorisent le respect des droits et l'empowerment de la personne alors que d'autres ont des attitudes contraires. La vie affective et sexuelle et la parentalité n'ont pas été abordées lors des entrevues. Il explique que ça tient probablement à l'âge des personnes rencontrées.

« On a eu des belles histoires, certaines plus difficiles... »

En somme, les entrevues individuelles ont démontré que l'exercice des droits dans la réalité, c'est bien différent que les droits sur papier.

« Il y a un écart entre les deux et il faut travailler à le réduire constamment. C'est le travail qu'on fait. Ça se fait de différentes façons. On peut prendre des actions. On peut faire de la défense de droits comme le Mouvement le fait, et d'autres groupes, pour avoir une influence sur les gens. **Le changement, ça prend du temps; la sensibilisation aussi!** »

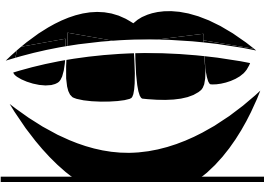
Lorsque les droits ne sont pas respectés, que faire?

« Il y a des mécanismes qui sont là, le Protecteur du citoyen, le Commissaire aux plaintes au CRDI, aux CSSS. Il faut les utiliser ces mécanismes-là. Parce que ça informe les systèmes puis ça aide de toute façon. C'est une préoccupation pour les établissements parce qu'ils sont très soucieux de leur image. Mais c'est pas facile. On a vu beaucoup de gens qui ne voulaient pas le faire parce que c'est trop fréquent. D'autres aussi ont peur d'avoir des représailles. Curieusement, on s'est rendu compte aussi que revendiquer, c'était vu négativement. Ils ont peur d'être jugés par leurs amis, par la famille. D'être vu comme un chialeux, des choses comme ça. Je pense que ça reste important de les utiliser. Il y a des gens pour qui c'est plus facile, pour d'autre c'est plus difficile. Je pense que l'accompagnement peut être important. »

Et les autres?

Normand Boucher précise que tous ont un rôle à jouer. **Les médias ont la responsabilité de diffuser de l'information représentative de la situation des personnes, de l'information qui les respecte.** Ce n'est pas qu'une affaire d'experts; la population en général a aussi son rôle à jouer.

« Mais ça touche tout l'monde. Pour qu'on arrive à vivre ensemble malgré toutes nos différences. On a plein de différences : en termes d'immigration, d'âge, de culture avec des habitudes différentes. Il faut trouver le moyen de vivre ensemble. De travailler ça ensemble! » (suite p. 7)



Dans nos mots

PARTICIPER À DRPI

Comme on peut le constater, la démarche DRPI, c'est important. Monsieur François Bouchard, membre du Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain (MPDAQM), a participé aux entrevues individuelles qui ont eu lieu à Québec pendant l'hiver 2008.



Par François Bouchard
et Audrey Villeneuve

La recherche :

Le MPDAQM a été invité à participer à la recherche sur la violation des droits individuels qui a eu lieu à Québec. Monsieur François Bouchard s'est empressé d'accepter l'invitation.

« J'ai dit oui. Je trouvais ça important parce que ça peut aider d'autres personnes. En plus, ça fait du bien d'en parler. Il devrait y avoir plus de places, plus de rencontres où on peut en parler de la discrimination qu'on subit. »

François Bouchard explique qu'il a participé à une rencontre individuelle où il a raconté un événement où ses droits n'ont pas été respectés. Il mentionne que la personne qui a réalisé l'entrevue était joviale, chaleureuse. Elle prenait le temps de l'écouter.

« Je me suis senti bien après ça. En plus de pouvoir aider d'autres personnes, ça fait du bien d'en parler. »

L'équipe de recherche a réalisé des entrevues auprès de 46 personnes ayant des limitations fonctionnelles au cours de l'hiver 2008. C'est à partir des ces entrevues qu'ils ont fait un portrait de la situation ici, à Québec. Ce portrait a été présenté aux participants le 6 juin dernier. « Je ne voulais pas manquer ça! »

Il explique qu'il a trouvé ça intéressant de savoir comment ça se passe dans les autres villes du Canada mais aussi dans les autres pays. « Ça m'a permis de voir comment on se situe ici par rapport à ce qui se passe ailleurs. Il y en a partout de la discrimination. Chaque pays a ses difficultés. Puis, on a pas tous les mêmes priorités. »

Il a apprécié savoir comment Québec se place par rapport aux autres endroits du monde mais aussi de voir comment lui il se situe par rapport aux autres participants de la ville de Québec.

« Quand ils ont expliqué les résultats, c'était un peu différent de ce que je vis mais je retrouvais ce que les personnes handicapées vivent. Ce que je vis. C'est sûr que c'est des personnes handicapées pour vrai qui ont dit ces choses-là. »

Comme quoi les personnes vivant la situation sont les spécialistes de leur vécu!

François Bouchard dit être heureux d'avoir participé à cette grande aventure. Il trouve dommage que la discrimination se trouve partout à travers le monde. « Mais... ça donne l'impression de ne pas être tout seul à vivre ça. C'est pas par rapport à moi que ça arrive la discrimination; c'est parce que j'ai une limitation. C'est par rapport aux limitations qu'on en vit de la discrimination. »

Si on refaisait cette recherche dans 20 ans, on pourrait voir si nos actions de promotion et de sensibilisation ont donné des résultats!

Saviez-vous que...

Dans le cadre de la démarche DRPI, il y a eu une journée de formation* offerte aux personnes handicapées visant à les outiller dans la connaissance de leurs droits et des mécanismes permettant de les affirmer.



Le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain dont la mission est, entre autres, la promotion et la défense des droits et des intérêts des personnes vivant avec l'étiquette de « déficience intellectuelle », a donc participé à cette journée qui a eu lieu le 10 novembre 2009.

La journée a débuté par une conférence de Monsieur Marc Bilocq de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse sur la Charte québécoise des droits et libertés et le rôle qu'elle joue contre la discrimination envers les personnes handicapées.

Par la suite, les participants se sont consacrés au développement d'une meilleure compréhension des droits économiques, sociaux et culturels et des principes sur lesquels ils sont construits. Ce travail a mis en évidence la différence entre les droits officiels et le vécu quotidien des personnes handicapées.

Enfin, les participants étaient d'accord pour dire que l'exercice des droits ne va pas de soi.

Les personnes, handicapées ou non, doivent s'impliquer dans une lutte sociale qui permettra la reconnaissance des droits humains pour tous.

* Offerte en collaboration avec le Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation et intégration sociale (C.I.R.R.I.S.), l'Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ), le Regroupement des organismes de personnes handicapées de la région 03 (ROP 03) grâce à l'appui financier de Patrimoine canadien.



Vous voulez savoir ce qui se fait à Québec en défense des droits des personnes handicapées? Vous souhaitez vous impliquer? Nous vous invitons à consulter les sites suivants :

Mouvement Personne d'Abord (MPDAQM)
www.mpdqm.org • Tél : 418 524-2404

Services références 211
www.211quebecregions.ca/fr • Tél : 211

Regroupement des organismes de personnes handicapées (MPDAQM) de la région 03 (ROP-03)
www.rop03.com • Tél : 418 647-0603

Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ)
www.ophq.gouv.qc.ca • Tél : 1 800 567-1465



La défense des droits des personnes handicapées, c'est l'affaire de tout l'monde!
Nous avons rencontré des militants chevronnés et nous leurs avons demandé :
« C'est quoi pour toi la défense des droits? »

Par Sylvie Gagné



Sylvie Giroux :
« Il faut respecter les personnes. Il faut comprendre c'est quoi la défense des droits. Il faut en parler ensemble! »



Jacques Beaudet:
« Défendre nos opinions, nos commentaires sur certains sujets. Être respectueux les uns envers les autres. Faut pas rire des personnes parce que ça peut nous arriver à nous autres aussi. Un moyen de défendre nos droits, c'est de s'intégrer tranquillement aux autres. Tout l'monde ensemble! »



Carl Morneau :
« C'est pour les personnes qui ont toutes sortes de problèmes. Il y en a plein... Mettons quand on se fait traiter de débile mental ou d'arriéré, qu'on se fait dire qu'on sait pas faire des affaires. Il faut respecter tout l'monde. On est des humains comme les autres! »



Cécile Bellemare :
« La défense des droits? On défend nos droits quand les personnes nous abaissent. Nous, on sait qu'on a les mêmes droits que tout l'monde mais il y en a qui le savent pas. C'est pour ça qu'on fait de la sensibilisation. Vive les droits! »



Michel Aubut :
« C'est important parce qu'il faut savoir où on s'en va, être au courant de nos droits. Ça prend de l'information. Moi, de la défense des droits, j'en fais pour le Mouvement. Pour informer les autres aussi! »



Entrevue avec Monsieur Normand Boucher (suite)

Le système de lois encadre les relations citoyennes, il pose des limites et des obligations. Il offre une garantie. C'est par le système de lois qu'on peut imposer l'accessibilité universelle. Différentes lois protègent les droits des personnes handicapées.

Lien avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées :

« Cette convention-là a été créée par des organisations internationales de personnes handicapées dont une de personnes qui vivent avec l'étiquette de « déficience intellectuelle. »

Le Canada a ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées en mars 2010. En ratifiant la Convention, le pays s'engage à la respecter et à faire des rapports réguliers sur la situation des personnes handicapées.

« C'est un levier important! Ça permet de faire des pressions, c'est un outil de plus. »

On comprend que l'importance qu'un pays accorde à son image va l'amener à améliorer la situation des personnes handicapées.

Et la suite?

Il arrive que des recherches aboutissent à des rapports sans que ceux-ci servent concrètement. Normand Boucher explique que des suites de DRPI sont déjà en branle de différentes façons.

Une demande de financement est en cours afin de poursuivre la démarche dans d'autres régions. Il y a un souci quant au développement d'activités en lien avec la promotion des droits des personnes handicapées. Aussi, les questionnaires utilisés pour les entrevues individuelles demeurent des outils disponibles aux organisations de défense des droits.

« Parce que ce qu'on souhaite, c'est que ces outils-là soient réintégrés dans le milieu. L'idée, c'est un peu ça, c'est de l'utiliser, que ça reste entre les mains des organismes pour documenter les situations de leurs membres pour les soutenir dans leurs interventions. C'est un outil de plus. »

Monsieur Normand Boucher est chercheur au Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRIS), professeur associé à l'École de service social de l'Université Laval et trésorier du conseil d'administration du Réseau International sur le Processus de production du handicap (RIPPH).

Vous voulez en savoir plus?
Visitez le site de DRPI au :
<http://drpi.research.yorku.ca>

LE BABILLARD À TOUT LE MONDE



20 octobre 2011 : **« Personnes d'Abord » Célébrons nos 20 ans!**

Forts aujourd'hui, plus forts demain! Colloque et Gala hommage du 20^{ème} anniversaire de la Fédération des Mouvements Personne d'Abord du Québec à la Maison du citoyen de Boisbriand. Pour informations :

Fédération des MPDAQ

Tél : 514 723-7507 • www.fmpdaq.org

Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain

Tél : 418 524-2404 • www.mpdqmq.org

3 décembre 2011 :

Journée internationale des personnes handicapées

Pour en savoir plus, consultez le site Internet de l'Office des personnes handicapées au www.ophq.gouv.qc.ca



**Donnez-nous
le pouvoir d'aider.**

La campagne de Centraide bat son plein!

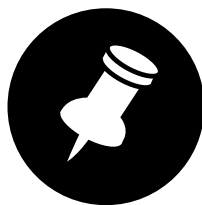
L'objectif à atteindre pour la campagne de financement 2011 de Centraide Québec et Chaudière-Appalaches est de 10 700 000 \$ et se déroulera jusqu'au 13 décembre prochain.

Pour faire un don : www.centraide-quebec.com



À surveiller :

Le Mouvement Personne d'Abord du Québec Métropolitain a participé à une recherche sur les inégalités sociales de santé organisée par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Les résultats préliminaires ont été présentés le 6 octobre dernier. Nous vous invitons à consulter le site de l'Agence pour découvrir ce qui en retourne : www.dspq.qc.ca/forumiss.html



Rendez-vous

Les Jeudi-Info :

Soirées d'information gratuites ouvertes à toute la population

De 19h à 21h

Au Centre Marchand, 2740, 2^e Avenue



27 octobre : Les services de crise de PECH, à quoi ça sert?

24 novembre : Les programmes d'aide à l'emploi du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

15 décembre : Le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)

Vous avez des commentaires, vous vivez une situation ?
Le courrier du lecteur est là pour vous!

LA SENSIBILISATION SOUS L'ASSIETTE 2011 - «UN PETIT PLAT POUR UN GRAND PAS!»

27 500 napperons distribués pendant la Semaine québécoise des personnes handicapées

Merci aux principaux établissements partenaires!



12 000



2 000



4829, blv. Lormière et 623, blv. Hamel

2 560



2 000



1 000



750



1 000



1 000



lescolocscaseresto.com
1 000



500



500



Patro Roc-Amadour
500



300



620, St-JOSEPH EST
QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 3B9
418 522-5501
250



250



150



200



150

Cafétéria de l'hôpital
Saint-François D'Assise
800

Cette action de sensibilisation a été rendue possible grâce à l'appui de l'Office des personnes handicapées.
Un merci spécial à Martin Deschamps!